PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU ROCHER-PERCÉ VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la Ville de Grande-Rivière

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

- Lors d'une séance ordinaire tenue le 17 juillet 2023, le conseil de la Ville de Grande-Rivière a adopté un projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement numéro UGR-020 modifiant le règlement de zonage numéro U-006/03-19 de la Ville de Grande-Rivière ».
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 23 août 2023, à 19h00, à la salle du conseil municipal « Gage Clapperton ». L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement, les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer lors de cette assemblée publique.
- Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 108, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Grande-Rivière, aux heures normales d'ouverture.

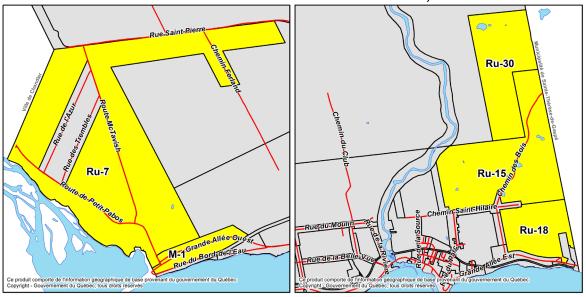
RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement a pour objet :

- D'ajouter certaines définitions relativement à l'hébergement touristique, et ce, s'appliquant à l'ensemble du territoire de la ville de Grande-Rivière;
- De prohiber l'usage « Résidence de tourisme » sur l'ensemble du territoire de la ville de Grande-Rivière;
- D'autoriser l'usage « Résidence de tourisme » à titre d'usage spécifiquement autorisé dans les zones M-1 et Ru-7, secteurs Petit-Pabos et Les Quarante ainsi que dans les zones Ru-15, Ru-18 et Ru-30, secteurs Ligny-Saint-Flochel, La Petite-France et Lac du Quest:
- De soustraire l'usage « Résidence de tourisme » de la classe d'usages « C8 Commerce d'hébergement touristique » et ainsi prohiber cet usage dans les zones M-2, M-3, M-4, M-5, M-6 et M-7 dans les secteurs Petit-Pabos, Petite-Rivière-Ouest, Grande-Rivière-Ouest et Grande-Rivière (centre).

Zones M-1 et Ru-7

Zones Ru-15, Ru-18 et Ru-30



Zones M-2, M-3, M-4, M-5, M-6 et M-7



Donné à Grande-Rivière, ce 16e jour du mois d'août 2023 (16-08-2023) Sandrine B-Hautcoeur, greffière